

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

**DECISION DU PRESIDENT**

**Objet :** Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais  
**Demandes de subventions :** de Audois,  
**Réhabilitation du réseau eaux usées - Avenue Georges Pompidou (tronçon 1) - Commune de CASTELNAUDARY** VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,  
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

**Décision n° 22-102** CONSIDERANT qu'il convient dans le cadre du SDA réalisé par CEREG en 2018, d'effectuer les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, avenue Georges Pompidou (tronçon 1) de la commune de CASTELNAUDARY,

**DECIDE**

**ARTICLE I :** de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de subventions suivantes :

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

Et par la publication  
informatique le :

Intitulé de l'opération	Réhabilitation du réseau eaux usées - Avenue Georges Pompidou (tronçon 1)
Localisation	CASTELNAUDARY
Année de démarrage des travaux	2023
Montant de l'opération (HT)	67 755,00 €
Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	33 877,50 €
Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
Montant de l'aide du CD11 (HT)	20 326,50 €
Autofinancement	13 551,00 €

**ARTICLE II** : la présente décision n° 22-102 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE III**: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 27 septembre 2022

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**